



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/06/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 28 juin 2010
D - 20100379

Aujourd'hui Lundi 28 juin Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h 55), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

***Musée des Beaux Arts. Restauration de la charpente et de
la couverture Aile Nord. Avenants aux marchés de travaux.
Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20090460 du 20 juillet 2009 et par délibération 20090582 du 26 octobre 2009, vous avez autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant total de 1 153 481,03 € TTC., dont 207 699,16 € TTC pour la tranche ferme.

Lors de la mise en œuvre des travaux de la tranche ferme, il apparaît nécessaire d'adapter certaines prestations techniques.

Les prestations concernent :

**Lot n° 1 – Echafaudage -
Marché n° M090376 - Entreprise CAZENAVE**

La dépose des six ventilo-convecteurs situés au niveau de la ligne de garantie des chéneaux a mis en évidence l'altération des ouvrages non visibles et de procéder à leur réfection pour assurer une parfaite mise hors d'eau du bâti.

Cette prestation va nécessiter la modification de l'échafaudage supportant le parapluie.

	Montant en €
Montant marché initial	52 752,57
Montant Avenant Tranche ferme	7 382,00
TOTAL TTC	60 134,57

**Lot n° 2 – Charpente – couverture -
Marché n° M090377 - Entreprise CAZENAVE (Tranche ferme)**

Lors de la décision de mise en œuvre de l'isolation en comble sous volige supportant de l'ardoise, il est apparu en raison des inconvénients, (présence de nombreuses installations : incendie, électrique, génie climatique) de ne pouvoir réaliser la mise en place d'un contre lattage et d'un film pare pluie pour poser l'isolation en sous face de l'ouvrage.

Il est donc proposé de mettre en œuvre une solution plus efficace en réalisant la pose d'une laine de verre sous plancher de protection.

	Montant en €
Montant du marché initial	131 682,00
Montant Avenant Tranche ferme	19 033,25
Nouveau montant du marché	150 715,25

L'ensemble de ces modifications amène le coût global des travaux de la tranche ferme à **234 114,41 € TTC**

- En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres, les avenants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 322, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

